

OBJET	CR_ECHANGE AVEC L'AGGLOMERATION		
RÉDACTEUR	Patricia THAMON	DATE	10/04/2024
PARTICIPANTS	Présents : Claudes GEORGE (Communauté d'agglomération, Président), Jacques JALLET (Communauté d'agglomération, Vice Président), Alban RODRIGUES (Communauté d'agglomération, Directeur général des services), Florian AGIER (Communauté d'agglomération, Chef de cabinet du Président), Hervé VAUTHIER (Communauté d'agglomération, Directeur de l'Urbanisme), Christian CAEL (Maire de Corcieux), Gilles ORILLARD (Directeur du site de Lactalis Corcieux) Bertrand PERRIN (IDEX_Directeur d'agence), Patricia THAMON (IDEX_Directeur de projets Industrie), François MOUSSOH (IDEX_Ingénieur d'étude)		
LIEUX	667 Rue de la Gare, 88430 Corcieux		

Introduction

La réunion a deux objectifs:

- Informer sur la réalisation d'un projet biomasse sur le site de Lactalis;
- Partager sur la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en collaboration avec le bureau d'études EOLIS, spécialisé dans la planification réglementaire.

Présentation du site de Marcillat

Créée en 1931 par Robert Marcillat, à Corcieux, la fromagerie fabriquait au début uniquement des Munsters et des fromages à croûte fleurie.

En 1996, la fromagerie est reprise par Lactalis. Depuis cette reprise, la fromagerie produit l'ensemble du Brie pour le groupe (en particulier marque Président), soit 29 000 tonnes par an.

Présentation du projet de décarbonation

Le site LACTALIS de Corcieux est constitué de 2 usines : MARCILLAT CORCIEUX et ASMAR ; ASMAR est un établissement secondaire de la société MARCILLAT CORCIEUX. Aujourd'hui, chaque site dispose de sa propre chaufferie au gaz naturel assurant la fourniture de vapeur nécessaire au procédé de fabrication de fromage ou à la concentration de lactosérum.

LACTALIS a décidé, dans le cadre de sa démarche visant à diminuer drastiquement l'impact environnemental de ses usines, de développer le recours aux énergies renouvelables. Dans le cadre de ce projet, la chaufferie de l'usine MARCILLAT CORCIEUX sera déposée, et la production de vapeur pour les 2 usines sera assurée par la chaufferie biomasse et complétée par la chaufferie gaz existante de l'usine d'ASMAR.

Le groupe IDEX participe à la décarbonation de la fromagerie en mettant en place une chaufferie biomasse de 6,5 MW pour répondre aux besoins thermiques de 42 GWh annuels. La chaufferie gaz existante de 2*7,4 MW ne servira qu'en appoint et secours ce qui permettra d'obtenir un taux de couverture de près de 84%. Ce projet permettra une réduction de 7 485 tonnes de CO2 par an.

La modification simplifiée du PLU

La modification simplifiée demeure la méthode la plus rapide pour ajuster un PLU. À partir de la signature du contrat avec le BE, il est prévu un délai de deux mois pour la préparation du dossier, incluant la finalisation de la notice, la réalisation de la bibliographie et de la cartographie. Sous réserve de la disponibilité des différentes études environnementales énumérées ci-dessous, le dossier pourra être soumis :

- Étude de sol;

- Étude de zone humide (idéalement inférieur à 1000 m2 pour ne pas être soumis à un dossier de lois sur l'eau);
- Étude de bruit;
- Analyse d'impact sur le réseau de gaz.

Le processus de validation prendra plusieurs mois à partir de la date de dépôt (environ 3 mois), la communauté d'agglomération fera au mieux pour étudier le dossier complet, le plus rapidement possible afin d'assurer la réalisation de ce projet vertueux.

Conclusion

La démarche d'information en amont a été très appréciée par l'ensemble des personnes présentes, et il est certain que ce projet de décarbonation est aligné à la politique locale et régionale.

Il faut maintenant déposer le dossier de modification simplifiée du PLU, tout en respectant les conseils et proposition du directeur de l'urbanisme, afin d'assurer son obtention dans les délais.

Prochaines étapes

- Prendre rendez-vous avec la préfète pour présenter le projet;
- Lancer les démarches d'étude avec le bureau d'étude EOLIS;
- Déposer le dossier.